

**Remise en état du bâtiment du Café du Marché  
à la suite de l'incendie du 23 avril 2017**

Au Conseil communal  
de et à Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée de l'étude du préavis n° 11/2017 était composée de Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants:

- Muriel de DOMPIERRE,
- Diana CRUZ,
- Sébastien PEDROLI,
- Grégoire MICHEL,
- Stéphane PEREY, en remplacement de Serge BLASER,
- Cédric MOULLET, en remplacement de Jérôme PILLER, et
- Philippe DRUEY, confirmé dans ses fonctions de président - rapporteur.

La Commission s'est réunie le 24 août 2017. Tous les membres étaient présents.

Nous avons délibéré quelques minutes en salle de Municipalité, avant de quitter les lieux sans devoir passer par le Bâtiment des Régents, utilisant ainsi la nouvelle installation automatique de fermeture de la porte principale des lieux de nos séances.

Nous avons rejoint sur place MM. le Conseiller municipal Julien Mora et le Chef de service Gérard Michel, pour une inspection locale du Café du Marché. Nous en profitons pour remercier MM. Mora et Michel de leurs explications précises et de leurs réponses complètes à nos questions.

Bien conscients que le présent préavis concerne des travaux à effectuer dans le seul appartement du deuxième étage, nous avons pu constater que les locaux du rez (café) et du premier étage (cuisine du café) n'ont heureusement pas subi de trop gros dégâts suite à l'incendie.

En revanche, lors de la visite de l'appartement duplex du deuxième étage, nous avons dû déplorer une odeur de fumée persistante et la désolante vue de locaux délabrés, en particulier les chambres à coucher et le salon dont les poutres apparentes sont calcinées. Quant à la charpente du bâtiment, elle doit être entièrement réparée à cet endroit. Il est donc évident que les travaux envisagés sont indispensables.

La Commission s'est alors demandée si la Commune de Payerne peut être sûre et certaine que l'ECA paiera la facture totale de ces travaux. Il nous a été répondu que presque tous les devis ont été présentés à l'ECA qui exige de les valider lorsque leur montant est supérieur à Fr. 5'000.--. En outre, pour les postes importants, la Municipalité a demandé une offre à deux entreprises concurrentes afin de pouvoir choisir l'offre la plus favorable.

Du point de vue financier, on peut observer que la Commune n'est pas perdante dans la situation actuelle puisqu'elle encaisse une compensation de loyer de la part de l'ECA, dès lors que l'appartement était loué. Les locataires retrouveront leur appartement à la fin de travaux, aux mêmes conditions puisque l'appartement ne bénéficiera pas de plus-values par rapport à la situation antérieure avant incendie.

Satisfaits des explications obtenues et convaincus du bien-fondé du préavis municipal, les membres de la Commission vous proposent à l'unanimité de voter la résolution suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

**Vu** le préavis n° 11/2017 de la Municipalité du 19 juillet 2017,  
**Où** le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,  
**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

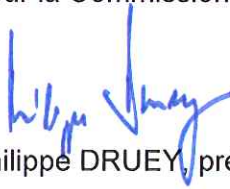
**d é c i d e :**

**Article 1 :** d'autoriser la Commune à entreprendre les travaux de remise en état du bâtiment du Café du Marché, objet du présent préavis, pour un montant de Fr. 245'000.-- TTC ;

**Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 245'000.-- TTC par les fonds disponibles en trésorerie, somme qui sera entièrement remboursée par l'ECA.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la Commission :



Philippe DRUEY, président - rapporteur